



**ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**

# **Rapport financier du troisième trimestre**

**États financiers consolidés (non audité)**

**Aux 31 décembre 2016 et 2015 et pour les trimestres et les  
périodes de neuf mois clos à ces dates**

# Table des matières

<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT .....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DE GESTION.....</b>	<b>4</b>
<i>Introduction .....</i>	<i>4</i>
<i>Activités d'EACL.....</i>	<i>4</i>
<i>Faits saillants du troisième trimestre de 2016-2017.....</i>	<i>5</i>
<i>Revue financière.....</i>	<i>8</i>
<b>ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....</b>	<b>8</b>
<b>REVUE FINANCIÈRE.....</b>	<b>9</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET FONDS DE ROULEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>FAITS SAILLANTS DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....</b>	<b>13</b>
<b>GESTION DES RISQUES ET DES INCERTITUDES .....</b>	<b>13</b>
<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION .....</b>	<b>14</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉ) .....</b>	<b>15</b>

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT

Il y a un peu plus d'un an, la restructuration d'EACL a été complétée avec la mise en place du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur dans nos sites. Ce nouveau modèle, semblable à celui utilisé aux États-Unis et au Royaume-Uni pour la gestion de leurs sites nucléaires, a pour but d'accroître l'efficacité et l'efficacités et réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens. Bien que le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur ait changé fondamentalement *la façon de faire* les choses pour EACL, il n'a pas changé *ce que nous faisons*, soit soutenir la science et la technologie nucléaires et nous acquitter des responsabilités du Canada en matière de gestion des déchets radioactifs.

Aujourd'hui, les sites d'EACL sont gérés par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC »). Comptant sur plus de 3 000 employés à l'échelle du Canada, les LNC et leur nouvelle équipe de direction sont bien placés pour apporter les changements nécessaires dans la façon de gérer nos sites, de même que pour augmenter les efficacités et dégager une plus grande valeur pour le Canada. EACL tire parti des meilleures pratiques internationales et des compétences du secteur privé en déclasserment et en gestion des déchets, ainsi que de la science et la technologie, pour nous aider à réaliser notre mandat.

Au fil de l'utilisation du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, nous constatons que nos sites se transforment, à la fois dans le paysage – de vieux bâtiments sont démolis et de nouveaux sont construits – et dans les coulisses, où des processus simplifiés sont mis en œuvre pour améliorer l'efficacité tout en assurant la sécurité permanente.

Le présent rapport souligne quelques-uns des progrès considérables réalisés par les LNC au cours du troisième trimestre de 2016-2017, grâce au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Les LNC continuent de remplir leur engagement puisqu'ils réalisent les jalons et les cibles selon les plans convenus en relevant les défis complexes du déclasserment et en veillant à l'avancement de la science et de la technologie nucléaires dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Dans son rôle de surveillance, EACL établit les priorités et évalue le rendement des LNC, afin de faire en sorte que notre mandat dans son ensemble soit réalisé de la façon la plus efficace et efficace possible. Nous continuons de compter sur les LNC pour tirer parti des capacités existantes qu'offrent nos sites, ainsi que du savoir-faire développé sur plusieurs décennies, de sorte que les LNC deviennent une organisation de classe mondiale en matière de science et de technologie nucléaires qui s'acquittent de façon sécuritaire de nos obligations en matière de déchets radioactifs afin de réduire les risques et les coûts.



Richard Sexton  
Président et premier dirigeant

# RAPPORT DE GESTION

## Introduction

Le rapport de gestion vise à fournir au lecteur une meilleure compréhension des activités d'EACL, de sa stratégie et de son rendement d'entreprise, de ses attentes pour l'avenir et de la manière dont elle gère le risque et les ressources en capital. Il vise aussi à approfondir la compréhension des états financiers consolidés non audités du troisième trimestre de 2016-2017 et des notes y afférentes. Par conséquent, le rapport de gestion doit être lu à la lumière de ces documents.

Le présent rapport de gestion a été préparé conformément aux Normes comptables pour le secteur public et, à moins d'indication contraire, toutes les données financières qui y sont indiquées, y compris les montants des tableaux, sont en dollars canadiens.

Le conseil d'administration a approuvé la publication du rapport de gestion le 16 février 2017.

## Activités d'EACL

EACL est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de s'acquitter des responsabilités du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs, et qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. EACL s'acquitte de son mandat en vertu d'un accord contractuel à long terme conclu avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC ») pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC ») selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

EACL emploie 43 personnes à Pinawa, au Manitoba, ainsi qu'à Port Hope, à Ottawa, et Chalk River, en Ontario. Au 31 décembre 2016, les LNC employaient plus de 3 500 salariés dans 12 emplacements d'EACL au Canada, la plupart travaillant aux Laboratoires de Chalk River, à Chalk River, en Ontario.

L'objectif d'EACL est d'assurer une supervision efficace du contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur conclu avec le secteur privé et de veiller à ce que les objectifs du gouvernement soient atteints. EACL établit des priorités pour les LNC, supervise le contrat et évalue le rendement afin d'assurer l'optimisation des ressources pour le Canada. On distingue deux principaux domaines :

### 1) Déclassement et gestion des déchets

Réduire de façon sécuritaire et efficace les obligations en matière de déchets radioactifs du gouvernement du Canada. Grâce au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL tire parti de la compétence et de l'expérience des LNC pour apporter des solutions innovantes en matière de déclassement des infrastructures, de remise en état des sites et de gestion des déchets radioactifs sur les sites d'EACL et sur d'autres sites à l'égard desquels le gouvernement a accepté d'être tenu responsable.

## 2) Laboratoires nucléaires

Par l'action des LNC, fournir des produits et services techniques et des produits et services de recherche et développement en soutien : i) aux rôles, responsabilités et priorités du gouvernement fédéral canadien; ii) aux services commerciaux offerts à des tiers; et iii) aux autres activités des LNC. Les activités de science et technologie nucléaires sont menées aux Laboratoires de Chalk River, qui est le plus grand complexe de science et technologie du Canada. EACL soutient aussi les LNC en élaborant et en créant des capacités en science et technologie aux Laboratoires de Chalk River de manière rentable. Les activités menées aux Laboratoires nucléaires comprennent également des investissements en immobilisations pour renouveler et revitaliser le site de Chalk River, et accroître ainsi la capacité des LNC de fournir des services sécuritaires et de calibre mondial en science et technologie nucléaires, et d'autres services nucléaires.

## **Faits saillants du troisième trimestre de 2016-2017**

### **Déclassement et gestion des déchets**

Les LNC prennent des mesures à l'égard du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets radioactifs d'EACL, qui correspond aux coûts estimés de l'assainissement des zones de gestion des déchets existantes, de la décontamination, de la démolition et de l'élimination sécuritaires des bâtiments et des installations contaminés et de l'assainissement des terrains touchés, le cas échéant. L'objectif d'EACL est de tirer parti des compétences et de l'expérience des LNC et de leurs sociétés mères et sociétés affiliées afin de réduire de manière rentable les risques et les responsabilités pour le Canada conformément aux meilleures pratiques internationales.

À titre d'exemple, le site de Chalk River d'EACL comprend de nombreux bâtiments et installations qui ont besoin d'être décontaminés, déclassés et démolis. La plupart de ces installations et bâtiments ne sont plus nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels et contribuent aux coûts élevés associés au site en raison notamment de leur entretien, de leur empreinte et de leur consommation d'énergie continue. Les LNC continuent de respecter les jalons en ce qui a trait au déclassement de certaines de ces installations sur le site.

Les activités de planification des LNC à l'égard de l'installation d'élimination des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River respectent le calendrier. Cette installation permettra aux LNC d'éliminer définitivement les matériaux contaminés et les déchets hérités, et de réduire les coûts connexes d'entreposage et de surveillance à long terme. Les LNC ont terminé à 60 % l'étape de la conception et continuent de solliciter activement la participation des parties prenantes locales et des collectivités des Premières Nations. Une deuxième série de séances d'information à l'intention du public a eu lieu à l'automne, et plusieurs parties prenantes ont reçu des informations sur le projet dans le cadre du processus d'évaluation environnementale en cours.

Les transferts prévus de combustible stocké vers la nouvelle installation d'emballage et de stockage de combustible ont été achevés plus tôt que prévu. Cette installation sert à entreposer de façon sécuritaire le combustible dégradé retiré des trous de stockage existants (stockage souterrain) et à le placer en sécurité dans une installation de stockage en surface. Les LNC ont retiré, transféré et reconditionné le combustible épuisé de façon sécuritaire et avec succès dans la nouvelle installation de stockage de manière à réduire les risques environnementaux.

De l'uranium hautement enrichi en provenance des États-Unis a été utilisé au site de Chalk River essentiellement pour la production d'isotopes médicaux molybdène 99. Ce matériau exige un niveau de sécurité élevé de même que des installations de stockage coûteuses et sophistiquées. Dans le cadre de l'initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire (initiative visant à réduire les risques de prolifération en regroupant les stocks d'uranium hautement enrichi dans un nombre moindre d'emplacements à travers le monde), EACL travaille de concert avec le département de l'Énergie aux États-Unis et les LNC à retourner (rapatrier) ce matériau aux États-Unis à des fins de conversion et de réutilisation. Cette initiative fournit au Canada une solution permanente et sécuritaire, et dans un délai approprié, à la gestion à long terme de ce matériau. Les expéditions de barres de combustible contenant de l'uranium hautement enrichi au site de Savannah River aux États-Unis ont été achevées au cours de l'année, selon les cibles.

Le programme de déclasserement au site des Laboratoires Whiteshell au Manitoba et du réacteur nucléaire de démonstration en Ontario s'est également poursuivi. Dans les deux cas, les LNC effectuent une évaluation environnementale à l'égard de leur projet de déclasserement sur place des réacteurs de recherche et de démonstration (c.-à-d. en les immobilisant et en les laissant en place). Le projet de déclasserement des réacteurs sur place correspond aux meilleures pratiques à l'échelle internationale et procure une approche sécuritaire, écologique et plus rentable pour traiter de la responsabilité d'EACL en comparaison de l'enlèvement et de l'élimination des composantes contaminées des réacteurs. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, les LNC ont continué de travailler à l'élaboration de l'analyse environnementale et de sûreté exigée qui sera présentée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Les LNC ont également offert une deuxième série de séances d'information à l'intention du public et se sont adressés aux collectivités autochtones de ces régions.

Finalement, dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, où sont éliminés des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, les LNC ont continué la préparation du site, la construction et le traitement des déchets. L'Initiative dans la région de Port Hope répond à l'engagement à long terme du Canada visant l'assainissement des déchets radioactifs de faible activité dans les municipalités, la réhabilitation des terrains contaminés et la gestion sécuritaire des déchets radioactifs.

## **Laboratoires nucléaires**

Au nom d'EACL, les LNC réalisent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires visant à aider les ministères et organismes fédéraux à assumer leurs responsabilités liées à la science et à la technologie nucléaires. Il s'agit, entre autres, de soutenir les responsabilités fédérales dans les domaines de la protection de la santé, de l'énergie, de la sécurité publique, de la sûreté, de la gestion des urgences et de la protection de l'environnement. Jusqu'à présent, tous les jalons du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires ont été atteints dans les délais prévus.

Les LNC ont également la tâche d'exploiter les installations, les capacités et les compétences des Laboratoires de Chalk River pour appuyer les clients industriels et commerciaux. Ils offrent au secteur des services en science et technologie nucléaires sur la base du recouvrement complet de coûts; les

marges commerciales (sur une base cumulée depuis le début de l'exercice) au troisième trimestre ont dépassé les prévisions, et les marges à la clôture de l'exercice devraient en faire autant.

Les LNC ayant la responsabilité de gérer et d'exploiter les sites d'EACL, ils exploitent le réacteur National Research Universal (« NRU »), le plus important réacteur de recherche du Canada situé aux Laboratoires de Chalk River. En octobre 2016, les LNC ont mis fin à la production régulière d'isotopes médicaux clés molybdène 99 (« Mo-99 ») au réacteur NRU, conformément à la stratégie du gouvernement du Canada qui s'était fixé cet objectif depuis 2010. Au début de 2015, le gouvernement du Canada a demandé à EACL, pour parer à toute éventualité, de conserver la capacité de produire du Mo-99 au réacteur d'octobre 2016 à mars 2018 en cas de pénurie mondiale. Pendant cette période d'éventualité, le réacteur NRU demeure entièrement opérationnel à d'autres fins, de sorte que la production de Mo-99 pourrait reprendre rapidement pour pallier une pénurie prolongée importante.

Cela dit, les perspectives mondiales pour les isotopes médicaux se sont améliorées ces dernières années. Les dernières projections de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») et de l'Association of Imaging Producers and Equipment Suppliers indiquent que l'offre mondiale de Mo-99 devrait suffire à la demande mondiale au cours des prochaines années et comprend même des réserves suffisantes pour résorber les pénuries imprévues, sans même faire appel au réacteur NRU.

Enfin, les LNC continuent d'avancer dans l'important projet de renouvellement et de remise en état des Laboratoires de Chalk River. Les activités à l'appui de cette initiative englobent les projets en cours et la planification des investissements en immobilisations pour la prochaine décennie afin de soutenir la mission permanente en science et en technologie et de transformer le site en un complexe scientifique de taille appropriée, durable et de classe mondiale. Parmi les progrès réalisés au troisième trimestre, notons ce qui suit :

- L'installation d'un pipeline de gaz naturel et la conversion de la centrale électrique du site et d'autres installations clés sur le site de Chalk River sont en avance sur le calendrier, et les LNC proposent de devancer certaines conversions des installations initialement prévues l'année prochaine. La conversion au gaz naturel réduira sensiblement les coûts de fonctionnement du site de Chalk River.
- Les travaux liés au changement de vocation du bâtiment 215 dans le but de le reconfigurer pour accueillir le laboratoire de tritium se poursuivent comme prévu pour permettre de libérer le bâtiment actuel qui ne répond pas efficacement aux exigences modernes. Cette mise à niveau des installations procurera de nouveaux laboratoires pour tirer parti des capacités existantes et accroîtra le prestige des LNC en science et en technologie.
- La construction d'un système d'approvisionnement en eau domestique progresse en avance sur le calendrier et servira à pallier les déficiences actuelles qui se répercutent sur l'approvisionnement en eau potable pour la préparation des aliments, les installations sanitaires et personnelles et la disponibilité de l'eau potable sur le site de Chalk River et à se conformer aux normes provinciales et fédérales actuelles.

## **Revue financière**

Les résultats financiers du troisième trimestre d'EACL présentent un excédent de 25 millions de dollars, comparativement à un déficit de 18 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL afin de lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités. Un financement de 168 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2016-2017 a été prélevé à titre de crédits parlementaires.

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son Plan d'entreprise. De façon générale, les résultats depuis le début de l'exercice 2016-2017 sont conformes aux prévisions, de sorte qu'EACL est en voie de respecter ses engagements selon le budget. Les priorités et livrables n'ont pas changé de façon significative au cours des neuf premiers mois de 2016-2017.

## **Énoncés prospectifs**

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur la performance d'EACL pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 et doit être lu avec les états financiers consolidés non audités ci-joints et les notes y afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.



# Revue financière

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les		Périodes de	
	31 décembre		neuf mois closes les	
	2016	2015	2016	2015
<b>Revenus</b>				
Crédits parlementaires	168 \$	135 \$	498 \$	315 \$
Revenus tirés des activités commerciales	21	35	85	82
Revenus d'intérêts	1	2	4	4
Autre financement	-	-	-	100
	<b>190 \$</b>	<b>172 \$</b>	<b>587 \$</b>	<b>501 \$</b>
<b>Charges</b>				
Coût des ventes	12 \$	23 \$	59 \$	61 \$
Charges de fonctionnement	13	14	34	161
Charges contractuelles	79	85	242	96
Charges financières	72	63	215	189
Gain (perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres	(11)	-	(11)	-
Activités du Bureau de clôture	-	5	3	8
	<b>165 \$</b>	<b>190 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>515 \$</b>

## Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires lui permettant de s'acquitter de ses missions et de respecter ses priorités. EACL a comptabilisé 168 millions de dollars en crédits parlementaires au troisième trimestre de 2016-2017, comparativement à 135 millions de dollars pour la période correspondante de 2015-2016. Depuis le début de l'exercice, EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 498 millions de dollars, comparativement à 315 millions de dollars pour la période correspondante de 2015-2016. Les écarts s'expliquent surtout du fait que depuis la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL reçoit directement des crédits parlementaires pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets. En 2015-2016, ce financement était fourni à EACL par Ressources naturelles Canada et comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ».

## **Revenus tirés des activités commerciales**

Au troisième trimestre de 2016-2017, des revenus de 21 millions de dollars ont été tirés des ventes d'isotopes, des ventes et services commerciaux en science et technologie, de la gestion des déchets nucléaires et des ventes d'eau lourde, comparativement à des revenus de 35 millions de dollars pour la période correspondante de 2015-2016. Depuis le début de l'exercice, les revenus se sont établis à 85 millions de dollars, comparativement à 82 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2015-2016. La diminution du montant présenté pour le troisième trimestre s'explique surtout par la baisse des ventes d'isotopes au cours de la période.

## **Revenus d'intérêts**

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur les créances à long terme, les placements détenus en fiducie et la trésorerie. Les revenus d'intérêts gagnés au cours du trimestre et depuis le début de l'exercice sont comparables à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

## **Autre financement**

EACL remplit les obligations du Canada à l'égard de la gestion des déchets historiques liés aux sites d'EACL et des déchets radioactifs historiques de faible activité à l'égard desquels le Canada a accepté d'être tenu responsable par l'intermédiaire du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et de l'Initiative dans la région de Port Hope. Jusqu'au 13 septembre 2015, lorsque le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur est entré en vigueur, EACL recevait du financement de Ressources naturelles Canada pour les travaux connexes effectués par les LNC et présentait le financement reçu dans le poste « Autre financement ». Depuis le 13 septembre 2015, EACL assume la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard de ces déchets. En 2016-2017, le financement d'EACL pour ces activités provient directement des crédits parlementaires.

## **Coût des ventes**

Le coût des ventes est conforme aux revenus tirés des activités commerciales mentionnés ci-dessus.

## **Charges de fonctionnement et charges contractuelles**

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL s'acquitte maintenant de son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC et avec le secteur privé à l'égard de la gestion et de l'exploitation de ses sites. Auparavant, les dépenses des LNC étaient présentées dans les Charges de fonctionnement, car les LNC étaient alors une filiale en propriété exclusive d'EACL. Dorénavant, les dépenses liées aux LNC sont présentées par EACL à titre de charges contractuelles. Les dépenses dans cette catégorie pour le troisième trimestre, qui comprennent également les charges de surveillance propres à EACL, ont totalisé 92 millions de dollars, comparativement à des charges de nature similaire de 99 millions de dollars au troisième trimestre de 2015-2016. Depuis le début de l'exercice, les charges de fonctionnement et les charges contractuelles se sont élevées à 276 millions de dollars, comparativement à 257 millions de dollars pour la période correspondante de 2015-2016.

## **Charges financières**

Les charges financières tiennent compte de la hausse de la valeur actualisée nette de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Les charges financières au troisième trimestre de 2016-2017 de 72 millions de dollars ont été supérieures à celles de 63 millions de dollars présentées au cours de la période correspondante de 2015-2016. Depuis le début de l'exercice, les charges financières se sont établies à 215 millions de dollars en 2016-2017, comparativement à 189 millions de dollars en 2015-2016. Ces écarts sont dus à l'augmentation du passif présenté en raison du transfert du passif au titre des sites contaminés lié à l'Initiative dans la région de Port Hope à EACL par Ressources naturelles Canada au cours de 2015-2016.

## **Gain (perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres**

Les révisions d'estimation et du calendrier des dépenses au cours du troisième trimestre de 2016-2017 ont entraîné un léger gain à l'égard de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets.

## **Activités du Bureau de clôture**

Lors du dessaisissement des actifs de ses opérations commerciales à Candu Énergie inc. en 2011, EACL a conservé certains passifs qui sont gérés par le Bureau de clôture. Les charges de fonctionnement du Bureau de clôture comprennent les charges liées au personnel et les coûts liés aux tiers fournisseurs de services pour l'acquittement des passifs conservés. Ces activités continuent à faire l'objet de réductions progressives comme prévu.

## Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les		Périodes de	
	31 décembre		neuf mois closes les	
	2016	2015	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	50 \$	62 \$	272 \$	247 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(34)	(44)	(116)	(109)
<b>Trésorerie</b>				
Augmentation (diminution)	16	18	156	138
Solde au début de la période	224	196	84	76
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>240 \$</b>	<b>214 \$</b>	<b>240 \$</b>	<b>214 \$</b>

De manière générale, la trésorerie d'EACL a augmenté, passant de 214 millions de dollars à la clôture du troisième trimestre de 2015-2016 à 240 millions de dollars à la clôture du troisième trimestre de 2016-2017.

### Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 50 millions de dollars au troisième trimestre de 2016-2017, contre 62 millions de dollars à la période correspondante de 2015-2016. Depuis le début de l'exercice, les activités de fonctionnement ont entraîné des entrées nettes de trésorerie de 272 millions de dollars, contre 247 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart depuis le début de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation des crédits parlementaires reçus en 2016-2017 en raison du moment des sorties de fonds au cours des deux périodes.

### Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 34 millions de dollars au troisième trimestre de 2016-2017, contre des sorties de trésorerie de 44 millions de dollars à la période correspondante de 2015-2016. Depuis le début de l'exercice, les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 116 millions de dollars, contre des sorties de trésorerie de 109 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse depuis le début de l'exercice découle surtout de l'intensification de la cadence des travaux de construction visant le nouveau complexe de laboratoires à l'emplacement des Laboratoires de Chalk River.

## Faits saillants des états consolidés de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	<b>31 décembre 2016</b>	31 mars 2016	Écart en \$	Écart en %
Actifs financiers	<b>590 \$</b>	481 \$	109 \$	23 %
Passifs	<b>8 496</b>	8 324	172	2 %
Actifs non financiers	<b>592</b>	506	86	17 %
Déficit accumulé	<b>(7 314)</b>	(7 337)	23	0 %

À la clôture du troisième trimestre de 2016-2017, EACL présentait des actifs financiers de 590 millions de dollars, soit une hausse de 109 millions de dollars par rapport à ceux au 31 mars 2016. L'écart découle principalement de l'augmentation des sommes reçues au titre des crédits parlementaires pour les dépenses contractuelles prévues pour les LNC qui ont été traitées comme un financement reporté.

L'augmentation de 172 millions de dollars des passifs peut être principalement imputée à l'augmentation du financement reporté.

L'augmentation de 86 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement de l'augmentation des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles.

## Gestion des risques et des incertitudes

Une description des risques et des incertitudes figure à la rubrique « Rapport de gestion » du Rapport financier de l'exercice 2015-2016 d'EACL. Les risques et incertitudes ainsi que les pratiques de gestion du risque, comme il est décrit dans le Rapport financier de l'exercice 2015-2016, n'ont pas changé de façon importante au cours des neuf premiers mois de 2016-2017.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels consolidés.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels consolidés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels consolidés.

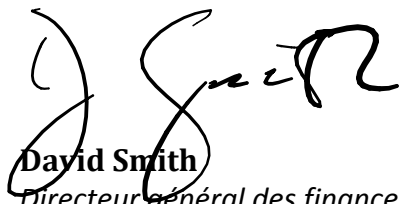


**Richard Sexton**

*Président et premier dirigeant*

Le 1<sup>er</sup> mars 2017

Chalk River, Canada



**David Smith**

*Directeur général des finances*

Le 1<sup>er</sup> mars 2017

Chalk River, Canada

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (NON AUDITÉ)

## États consolidés de la situation financière (non audité)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	31 décembre 2016	31 mars 2016	1 <sup>er</sup> avril 2015
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie		240 546	84 553	75 912
Fonds pour la gestion à long terme des déchets		14 423	3 538	-
Placements détenus en fiducie		49 569	49 320	47 805
Clients et autres débiteurs	5	31 593	54 552	59 581
Créances à long terme		44 280	68 579	99 794
Stocks		6 084	7 242	25 884
Stocks d'eau lourde		204 082	212 968	221 283
		<b>590 577</b>	480 752	530 259
<b>Passifs</b>				
Créditeurs et charges à payer	6	71 569	62 926	133 666
Avantages sociaux futurs	7	26 372	27 898	35 798
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens		121 475	114 287	-
Financement reporté		191 407	-	-
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		263 192	245 011	220 510
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	8	6 764 148	6 763 423	6 487 228
Passif au titre des sites contaminés	9	1 057 414	1 109 493	-
Avances de clients et obligations envers les clients		501	909	3 165
		<b>8 496 078</b>	8 323 947	6 880 367
<b>Dette financière nette</b>		<b>(7 905 501)</b>	(7 843 195)	(6 350 108)
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations corporelles	10	591 614	505 487	410 558
Charges payées d'avance		10	430	3 486
		<b>591 624</b>	505 917	414 044
<b>Déficit accumulé</b>		<b>(7 313 877)</b>	(7 337 278)	(5 936 064)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :				
Déficit accumulé lié aux activités		(7 314 439)	(7 337 278)	(5 936 064)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		562	-	-
		<b>(7 313 877)</b>	(7 337 278)	(5 936 064)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

## États consolidés des résultats et du déficit accumulé (non audité)

	Notes	Budget	Trimestres clos les		Périodes de	
		2016-2017	31 décembre		neuf mois closes les	
(en milliers de dollars canadiens)			2016	2015	2016	2015
<b>Revenus</b>						
Crédits parlementaires	11	689 049	167 980	134 780	498 296	314 980
Revenus tirés des activités commerciales		67 500	20 817	35 530	85 145	81 864
Revenus d'intérêts		5 800	729	1 560	3 886	4 043
Autre financement	11	-	-	49	-	99 737
		762 349	189 526	171 919	587 327	500 624
<b>Charges</b>						
Coût des ventes		37 125	11 796	22 592	58 409	60 822
Charges de fonctionnement		47 000	12 502	14 295	33 622	160 922
Charges contractuelles	12	327 347	79 384	85 659	241 546	95 796
Charges financières		198 592	71 699	62 918	215 097	188 754
(Gain) perte à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		-	(10 502)	-	(10 502)	-
Gains (pertes) réalisés sur les placements de portefeuille		-	(144)	-	(144)	-
Activités du Bureau de clôture		6 800	(218)	4 691	3 419	8 265
		616 864	164 517	190 155	541 447	514 559
<b>Excédent (déficit) pour la période</b>		145 485	25 009	(18 236)	45 880	(13 935)
<b>Déficit accumulé lié aux activités au début de la période</b>						
		(7 337 278)	(7 331 208)	(5 948 467)	(7 337 278)	(5 936 064)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		(24 501)	(5 930)	(5 930)	(18 181)	(18 181)
Virement aux apports remboursables		-	(1 010)	(2 601)	(3 560)	(7 055)
Virement aux gains (pertes) de réévaluation par suite de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public		-	(1 300)	-	(1 300)	-
<b>Déficit accumulé lié aux activités à la fin de la période</b>		(7 216 294)	(7 314 439)	(5 975 234)	(7 314 439)	(5 975 235)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.



## État consolidé des gains et pertes de réévaluation (non audité)

31 décembre

2016

*(en milliers de dollars canadiens)*

<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés par suite de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public au début de la période</b>	<b>1 300</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation survenus au cours de la période</b>	
Gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille	(594)
<b>Reclassements dans l'état des résultats</b>	
Gains (pertes) réalisés sur les placements de portefeuille	(144)
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de la période</b>	<b>(738)</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de la période</b>	<b>562</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.*

## États consolidés de l'évolution de la dette financière nette (non audité)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Budget	Trimestres clos les		Périodes de	
		2016-2017	31 décembre		neuf mois closes les	
			2016	2015	2016	2015
<b>Excédent (déficit) pour la période</b>		145 485	<b>25 009</b>	(18 236)	<b>45 880</b>	(13 935)
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(167 600)	<b>(37 095)</b>	(41 393)	<b>(106 616)</b>	(116 578)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	24 000	<b>7 950</b>	6 010	<b>20 263</b>	17 064
Sortie d'immobilisations corporelles	10	-	<b>88</b>	-	<b>226</b>	-
		(143 600)	<b>(29 057)</b>	(35 383)	<b>(86 127)</b>	(99 514)
<b>Actifs non financiers</b>						
Variations des charges payées d'avance		-	<b>597</b>	26	<b>420</b>	3 484
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de la période</b>		-	<b>562</b>	-	<b>562</b>	-
<b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>		1 885	<b>(2 889)</b>	(53 593)	<b>(39 265)</b>	(109 965)
<b>Dette nette au début de la période</b>		(7 843 195)	<b>(7 894 372)</b>	(6 423 184)	<b>(7 843 195)</b>	(6 350 108)
Virement au financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		(24 501)	<b>(5 930)</b>	(5 930)	<b>(18 181)</b>	(18 181)
Virement aux apports remboursables		-	<b>(1 010)</b>	(2 601)	<b>(3 560)</b>	(7 055)
Virement aux gains (pertes) de réévaluation par suite de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public		-	<b>(1 300)</b>	-	<b>(1 300)</b>	-
<b>Dette nette à la fin de la période</b>		(7 865 811)	<b>(7 905 501)</b>	(6 485 308)	<b>(7 905 501)</b>	(6 485 309)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

## États consolidés des flux de trésorerie (non audité)

	Trimestres clos les		Périodes de	
	2016	2015	2016	2015
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
<b>Activités de fonctionnement</b>				
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	191 407	176 082	689 703	471 664
Rentrées de fonds provenant de clients	38 519	28 810	134 237	115 338
Rentrées de fonds découlant des activités de déclassement et de gestion des déchets	-	11 158	-	111 368
Paiements aux fournisseurs	(100 275)	(103 691)	(285 887)	(199 398)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(1 892)	(2 483)	(10 915)	(106 028)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement	(78 505)	(48 645)	(255 949)	(146 117)
Intérêts reçus	337	201	800	570
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>49 591</b>	<b>61 432</b>	<b>271 989</b>	<b>247 397</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 561)	(43 733)	(115 996)	(109 222)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(33 561)</b>	<b>(43 733)</b>	<b>(115 996)</b>	<b>(109 222)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>16 030</b>	<b>17 699</b>	<b>155 993</b>	<b>138 175</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>224 516</b>	<b>196 388</b>	<b>84 553</b>	<b>75 912</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>240 546</b>	<b>214 087</b>	<b>240 546</b>	<b>214 087</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés non audités.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

(non audité)

---

### 1. La Société

Énergie atomique du Canada Limitée (« EACL ») est une société d'État fédérale dont le mandat est d'assumer les responsabilités du gouvernement en matière de déclassement et de gestion des déchets, de fournir une expertise dans le domaine nucléaire afin de soutenir les rôles et responsabilités fédéraux, et d'offrir des services aux utilisateurs des Laboratoires nucléaires selon des modalités commerciales. EACL s'acquitte de son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« ANEC ») pour la gestion et l'exploitation des Laboratoires Nucléaires Canadiens (« LNC ») selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce contrat est entré en vigueur le 13 septembre 2015. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

EACL gère également les passifs conservés liés à son ancienne division des réacteurs CANDU (Opérations commerciales), dont les actifs ont été vendus à Candu Énergie inc., filiale en propriété exclusive de SNC-Lavalin, le 2 octobre 2011.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*. EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

### 2. Restructuration et Plan d'entreprise

Le gouvernement du Canada a restructuré EACL afin de réduire les risques et les coûts pour les contribuables canadiens. La première phase de la restructuration a été achevée en 2011 avec la vente de la division des réacteurs CANDU d'EACL (Opérations commerciales).

La deuxième phase de la restructuration était axée sur les Laboratoires nucléaires d'EACL, avec pour objectif la mise en place du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Pour permettre la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, une nouvelle

entité, les LNC, a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive d'EACL. En novembre 2014, la quasi-totalité des employés d'EACL a été transférée aux LNC, et les LNC sont devenus l'exploitant des Laboratoires nucléaires. EACL a poursuivi ses activités en tant que petite organisation afin de voir au respect des accords contractuels selon ce nouveau modèle.

En juin 2015, après un processus d'approvisionnement dirigé par Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le gouvernement du Canada a annoncé que l'ANEC avait été choisie à titre de soumissionnaire privilégié afin de gérer et d'exploiter les LNC. Le contrat conclu avec l'ANEC est entré en vigueur le 13 septembre 2015, et les actions des LNC ont été transférées d'EACL à l'ANEC. En vertu de cet accord contractuel, EACL demeure propriétaire des sites, des installations et des biens et fournit le financement aux LNC pour gérer et exploiter les sites et entreprendre les travaux requis pour qu'EACL remplisse son mandat. Cela inclut la prestation de services aux clients externes pour le compte d'EACL. Avec la transition vers le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, la restructuration d'EACL est maintenant terminée.

Le gouverneur en conseil a approuvé le Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021 d'EACL au premier trimestre de l'exercice 2016-2017. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive de restructuration fournie par l'actionnaire et reflète le nouveau rôle d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

### **3. Principales méthodes comptables**

#### **a) Adoption de nouvelles normes comptables**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2016, EACL a adopté les Normes comptables pour le secteur public. Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements.

#### **b) Méthodes comptables**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les présents états financiers consolidés trimestriels doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités en date du 31 mars 2016, et avec la note 4 traitant de la transition aux Normes comptables pour le secteur public.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

### *Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers consolidés selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

### *Chiffres du budget*

Le budget de 2016-2017 est reflété dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé et les états consolidés de l'évolution de la dette financière nette. Les données du budget indiquées dans les présents états financiers consolidés sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2016-2017 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période 2016-2017 à 2020-2021.

Les chiffres du budget n'ont pas été audités et sont présentés à titre informatif.

## **c) Instruments financiers**

La trésorerie, les clients et autres débiteurs, le fonds pour la gestion à long terme des déchets, les créances à long terme, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les avances de clients et obligations envers les clients, et les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

EACL a choisi d'évaluer les placements détenus en fiducie à la juste valeur, afin que ce mode d'évaluation corresponde à la façon dont ces placements sont évalués et gérés. Ces instruments financiers ne sont pas reclassés pour la durée de la période pendant laquelle ils sont détenus. Les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés des gains et pertes de réévaluation. Au moment du règlement, le gain ou la perte cumulé est reclassé des états consolidés des gains et pertes de réévaluation aux états consolidés des résultats et du déficit accumulé. Les intérêts et les dividendes attribuables aux instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

## **d) Avantages sociaux futurs**

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (« RPRFP »), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

EACL fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

EACL rembourse à Emploi et Développement social Canada les indemnités des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

### *Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi*

L'obligation nette d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuinaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. La Société amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

### *Autres avantages à long terme*

L'obligation nette d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnités des

accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt de la Société, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

#### *Avantages à court terme*

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant qu'EACL s'attend à payer aux termes des régimes incitatifs à court terme est comptabilisé si EACL a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

### **e) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets**

EACL établit une provision pour ses obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. La meilleure estimation d'une obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation raisonnable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation est imputée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification significative du montant estimé ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un gain ou une perte sera



comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles que les installations de traitement et de stockage provisoire et permanent des déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée d'utilité de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif entraîne un ajustement inscrit à l'égard de l'actif.

## **f) Passif au titre des sites contaminés**

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts importants directement imputables aux activités d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de la maintenance et de la surveillance après assainissement.

## **g) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé, lequel englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations. Le coût comprend les frais indirects directement rattachés à la construction et au développement des immobilisations corporelles, y compris les coûts découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relatifs à leur démantèlement, à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Les apports à la construction ont trait aux apports à l'égard d'un pipeline assurant la livraison de gaz naturel au site de Chalk River.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Taux</b>
Aménagements de terrains	10 à 20 ans
Immeubles	20 à 40 ans
Réacteurs	20 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 25 ans
Frais liés aux logiciels	3 ans
Apports à la construction	40 ans

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Lorsque achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

## **h) Crédits parlementaires**

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans les états consolidés des résultats et du déficit accumulé, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

## **4. Transition aux Normes comptables pour le secteur public**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2016, EACL a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces normes modifiées ont été adoptées avec retraitement rétrospectif, et, par conséquent, les chiffres comparatifs de 2015-2016 ont été retraités. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes comptables sont les suivants :

### **a) Immobilisations corporelles**

En vertu des Normes comptables pour le secteur public, les logiciels et les apports à la construction sont compris dans la définition des immobilisations corporelles. Les états financiers en date du 31 mars 2016 ont été revus pour reclasser dans les immobilisations corporelles les logiciels et les apports à la construction de 18,3 millions de dollars, auparavant comptabilisés dans les immobilisations incorporelles. Ce reclassement n'a nécessité aucun ajustement à l'excédent (au déficit) accumulé d'EACL ou à l'excédent (au déficit) annuel, ou aux états des flux de trésorerie.

Selon les Normes comptables pour le secteur public, le taux d'actualisation appliqué aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être fondé sur le coût d'emprunt

du gouvernement. L'ajustement aux immobilisations corporelles est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition.

EACL a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte aux nouveaux adoptants et a appliqué de façon prospective à compter de la date de transition les critères qui commandent la comptabilisation d'une moins-value d'une immobilisation corporelle. Aucune moins-value n'a été comptabilisée par suite de cette application.

## **b) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets**

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée du passif doit être conforme aux Normes comptables pour le secteur public et fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets, de 3 487,0 millions de dollars au 1<sup>er</sup> avril 2015 et de 3 255,1 millions de dollars au 31 mars 2016, découlant de ce changement est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition.

## **c) Passif au titre des sites contaminés**

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée du passif doit être conforme aux Normes comptables pour le secteur public et fondé sur le coût d'emprunt du gouvernement. L'ajustement au passif au titre des sites contaminés de 10,6 millions de dollars découlant du changement dans le taux d'actualisation est reflété dans le déficit accumulé d'EACL au moment de la transition. De plus, un montant de 1 109,5 millions de dollars, qui avait été inclus dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets dans les états financiers du 31 mars 2016, a été reclassé dans le passif au titre des sites contaminés.

## **d) Avantages sociaux futurs**

Conformément aux Normes comptables pour le secteur public, les gains et pertes actuariels doivent être amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés. EACL a choisi de se prévaloir de l'exemption offerte aux nouveaux adoptants visant à comptabiliser tous les gains et pertes actuariels cumulés à la date de transition aux Normes comptables pour le secteur public directement dans le déficit accumulé et a donc ajusté les soldes présentés au 1<sup>er</sup> avril 2015 et au 31 mars 2016.

Selon les Normes comptables pour le secteur public, le taux d'actualisation pour les avantages non capitalisés doit être établi en fonction du coût d'emprunt d'EACL. Puisque EACL n'emprunte pas d'argent, l'information sur son coût d'emprunt n'est pas immédiatement disponible; par conséquent, le rendement moyen des obligations à long terme du gouvernement du Canada est utilisé comme une approximation du coût d'emprunt. Une évaluation actuarielle a été réalisée au 1<sup>er</sup> avril 2015, et une perte de 2,8 millions de dollars liée au changement du taux d'emprunt a été comptabilisée directement dans l'excédent (le déficit) accumulé.

## **e) Financement reporté pour les immobilisations**

Selon la méthode comptable antérieure d'EACL, les crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles étaient comptabilisés comme financement reporté pour les immobilisations et amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que celles de l'actif en cause. Selon les Normes comptables pour le secteur public, les crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés, puisqu'ils ne sont pas réputés contenir des stipulations répondant à la définition d'un passif. De ce fait, le montant de 372,2 millions de dollars comptabilisé à titre de financement reporté pour les immobilisations au 1<sup>er</sup> avril 2015 a été reflété dans le solde d'ouverture du déficit accumulé d'EACL au 1<sup>er</sup> avril 2015. L'amortissement du financement reporté pour les immobilisations de l'exercice clos le 31 mars 2016, d'un montant de 45,8 millions de dollars et auparavant compris dans les crédits parlementaires, n'est pas comptabilisé selon les Normes comptables pour le secteur public. Les crédits parlementaires de 145,3 millions de dollars reçus par EACL au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 pour les acquisitions d'immobilisations futures ont été inclus dans les crédits parlementaires. Le montant de 471,7 millions de dollars comptabilisé au 31 mars 2016 à titre de financement reporté pour les immobilisations a également été reflété dans le déficit accumulé d'EACL au 31 mars 2016.

## **f) État des flux de trésorerie**

Les états consolidés des flux de trésorerie d'EACL ont été revus pour s'assurer que leur présentation est conforme aux Normes comptables pour le secteur public et qu'ils reflètent la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice.

Les paiements aux fournisseurs et les sorties de fonds destinées aux membres du personnel sont présentés séparément. Par conséquent, les paiements aux fournisseurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, selon les IFRS, qui totalisaient 513,1 millions de dollars, ont été présentés séparément à titre de paiements aux fournisseurs et de sorties de fonds destinées aux membres du personnel.

L'acquisition d'immobilisations corporelles, qui était présentée auparavant dans les activités d'investissement, est présentée maintenant dans les activités d'investissement en immobilisations. Les états consolidés des flux de trésorerie ont également été modifiés pour être conformes aux autres changements relatifs à la présentation des états consolidés de la situation financière et des états consolidés des résultats, comme il est indiqué à la section de la présente note intitulée « Financement reporté pour les immobilisations ».

## **g) Reclassement**

Les actifs et les passifs à court terme ne sont pas présentés selon les Normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, la partie à court terme des autres actifs non financiers présentée antérieurement avec les créances et la partie à court terme des avantages sociaux futurs présentée antérieurement dans les créditeurs et charges à payer ont été reclassées de manière appropriée.

## h) Résumé des ajustements financiers

(en milliers de dollars canadiens)

Notes

<b>Déficit accumulé au 1<sup>er</sup> avril 2015, comme présenté antérieurement selon les IFRS</b>		<b>(9 785 854) \$</b>
Ajustement des immobilisations corporelles	a)	(6 530)
Ajustement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	b)	3 486 985
Ajustement des avantages sociaux futurs	d)	(2 840)
Ajustement du financement reporté pour les immobilisations	e)	372 175
<b>Déficit accumulé au 1<sup>er</sup> avril 2015, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public</b>		<b><u>(5 936 064) \$</u></b>
<b>Déficit accumulé au 31 mars 2016, comme présenté antérieurement selon les IFRS</b>		<b>(11 066 562) \$</b>
Ajustement des immobilisations corporelles	a)	(3 842)
Ajustement de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	b)	3 255 082
Ajustement des passifs au titre des sites contaminés	c)	10 569
Ajustement des avantages sociaux futurs	d)	(4 217)
Ajustement du financement reporté pour les immobilisations	e)	471 692
<b>Déficit accumulé au 31 mars 2016, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public</b>		<b><u>(7 337 278) \$</u></b>
<b>Déficit annuel au 31 mars 2016, comme présenté antérieurement selon les IFRS</b>		<b>(139 916) \$</b>
Ajustement des crédits parlementaires au titre du financement pour les immobilisations		145 328
Ajustement des crédits parlementaires au titre de l'amortissement du financement reporté pour les immobilisations		(45 843)
Ajustement du gain (de la perte) à la réévaluation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et autres		(173 630)
Ajustement des charges financières		(45 129)
Ajustement des charges de fonctionnement		(1 234)
<b>Déficit annuel au 31 mars 2016, retraité selon les Normes comptables pour le secteur public</b>		<b><u>(260 424) \$</u></b>

## 5. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2016</b>	31 mars 2016
Créances clients	<b>11 149 \$</b>	16 094 \$
Moins : provision pour créances douteuses	<b>(3 419)</b>	(3 419)
Créances clients, montant net	<b>7 730 \$</b>	12 675 \$
Autres débiteurs :		
Revenus non facturés	<b>8 291</b>	10 407
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	<b>14 474</b>	9 911
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	-	19 400
Autres débiteurs	<b>1 098</b>	2 159
	<b>31 593 \$</b>	54 552 \$

## 6. Créditeurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2016</b>	31 mars 2016
Dettes fournisseurs	<b>1 819 \$</b>	562 \$
Autres créditeurs et charges à payer	<b>19 542</b>	10 699
Charges à payer au titre des salaires	<b>2 019</b>	2 810
Montants à payer à des apparentés	<b>35 106</b>	31 548
Montants à payer à l'actionnaire	<b>384</b>	381
Provisions	<b>12 301</b>	15 851
Provision pour restructuration	<b>398</b>	1 075
	<b>71 569 \$</b>	62 926 \$

La valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les revenus de redevances. Les montants à payer à des apparentés représentent les produits en trésorerie tirés des ventes d'eau lourde (voir la note 19 des états financiers consolidés annuels audités datés du 31 mars 2016).

Les provisions sont par nature à court terme et elles ne sont donc pas actualisées; elles comprennent l'exposition aux réclamations liées à certains projets de prolongation de la vie utile, de même qu'aux actions en justice et réclamations fondées en droit, aux différends avec les fournisseurs et à un contrat de location déficitaire.

## **7. Avantages sociaux futurs**

### **a) Régime de retraite**

Les salariés d'EACL participent au RPRFP. Le RPRFP est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations totales se sont établies à 0,4 million de dollars (0,5 million de dollars au troisième trimestre de 2015-2016) et ont été comptabilisées à titre de charges durant le trimestre, et les cotisations depuis le début de l'exercice se sont établies à 1,6 million de dollars (15,8 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2015-2016) et ont été comptabilisées à titre de charges. Les changements relatifs aux cotisations entre l'exercice 2015-2016 et 2016-2017 sont attribuables à la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, en vertu duquel la propriété des LNC, alors filiale d'EACL, a été transférée à l'ANEC. En date de ce transfert, les employés des LNC sont devenus des salariés d'une entreprise privée. Bien que les employés existants des LNC aient droit à une période transitoire de trois ans au titre du RPRFP, les cotisations patronales sont versées par les LNC. Les cotisations d'EACL susmentionnées ont trait à sa petite équipe d'employés responsables de la surveillance du contrat selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

### **b) Avantages du personnel**

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 4 n) des états financiers consolidés annuels audités datés du 31 mars 2016. L'obligation au titre des prestations déterminées est capitalisée à mesure que les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif, et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées de 26,4 millions de dollars (27,9 millions de dollars au 31 mars 2016).

Le passif comptabilisé au titre des avantages du personnel comprend des indemnités pour départs volontaires de 11,2 millions de dollars (12,7 millions de dollars au 31 mars 2016) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs. L'estimation des montants qui devraient être versés en 2016-2017 est fondée sur l'évaluation actuarielle la plus récente d'EACL.

Le total de la charge d'EACL au titre des avantages du personnel s'est élevé à (0,4) million de dollars pour le trimestre considéré (0,8 million de dollars pour le troisième trimestre de 2015-2016). Depuis le début de l'exercice, le total de la charge au titre des avantages du personnel s'est établi à 1,9 million de dollars (3,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2015-2016). La diminution des avantages au troisième trimestre de 2016-2017 s'explique par un crédit reçu pour un paiement en trop effectué au titre des avantages du personnel au cours de la période précédente.

## 8. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

	31 décembre 2016	31 mars 2016
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
<b>Valeur comptable au début de la période</b>	<b>6 763 423 \$</b>	6 487 228 \$
Passifs réglés	<b>(193 254)</b>	(208 143)
Désactualisation de la provision	<b>196 790</b>	251 672
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	<b>(10 502)</b>	223 536
Coûts de la gestion des déchets, du déclassement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	<b>7 691</b>	9 130
<b>Valeur comptable à la fin de la période</b>	<b>6 764 148 \$</b>	6 763 423 \$

Le taux d'actualisation n'a pas changé au cours de la période, et il n'y a donc rien à déclarer à ce sujet.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 17 416,0 millions de dollars (17 613,6 millions de dollars au 31 mars 2016).

Au 31 décembre 2016 et au 31 mars 2016, la provision était actualisée selon un taux de 3,88 %.

## 9. Passif au titre des sites contaminés

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les responsabilités de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope, y compris tous les actifs et passifs, ont été transférées à EACL en 2015-2016. Ceci comprenait un décret en conseil (P.C. 2015-1027) qui a transféré, du ministère des Ressources naturelles à EACL, l'administration des biens immobiliers associés à l'Initiative dans la région de Port Hope.

EACL comptabilise un passif estimé de 1 057,4 millions de dollars (néant au troisième trimestre de 2015-2016) pour l'Initiative dans la région de Port Hope en faisant appel à une technique de la valeur actualisée nette. Ce passif a trait au nettoyage et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington. Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux



de 2,20 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 179,4 millions de dollars (1 249,8 millions de dollars au 31 mars 2016).

Dans le cadre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les responsabilités du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité ont également été transférées de Ressources naturelles Canada à EAACL et comprennent toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Un passif n'a pas été comptabilisé parce qu'il n'est pas possible d'obtenir suffisamment d'information sur l'étendue, les activités d'assainissement et le calendrier requis pour estimer de manière raisonnable le coût de l'obligation.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2016</b>	31 mars 2016
<b>Valeur comptable au début de la période</b>	<b>1 109 493 \$</b>	- \$
Passifs réglés	<b>(70 385)</b>	(31 310)
Désactualisation de la provision	<b>18 306</b>	13 295
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	16 894
Passif apporté	-	1 110 614
<b>Valeur comptable à la fin de la période</b>	<b>1 057 414 \$</b>	<b>1 109 493 \$</b>

## 10. Immobilisations corporelles

*(en milliers de dollars canadiens)*

	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Immeubles	Réacteurs, machineries et outillage	Total
<b>Coût au 31 mars 2016</b>	<b>220 749 \$</b>	<b>83 249 \$</b>	<b>309 765 \$</b>	<b>427 189 \$</b>	<b>1 040 952 \$</b>
Entrées et transferts	106 616	3 492	4 679	20 307	135 094
Sorties et transferts	(28 477)	(374)	(280)	(5 555)	(34 686)
<b>Coût au 31 décembre 2016</b>	<b>298 888</b>	<b>86 367</b>	<b>314 164</b>	<b>441 941</b>	<b>1 141 360</b>
<b>Amortissement au 31 mars 2016</b>	-	<b>41 617</b>	<b>187 824</b>	<b>306 024</b>	<b>535 465</b>
Augmentation de l'amortissement	-	2 447	4 660	13 157	20 264
Sorties	-	(374)	(280)	(5 329)	(5 983)
<b>Amortissement au 31 décembre 2016</b>	-	<b>43 690</b>	<b>192 204</b>	<b>313 852</b>	<b>549 746</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2016</b>	<b>220 749</b>	<b>41 632</b>	<b>121 941</b>	<b>121 165</b>	<b>505 487</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2016</b>	<b>298 888 \$</b>	<b>42 677 \$</b>	<b>121 960 \$</b>	<b>128 089 \$</b>	<b>591 614 \$</b>

# 11. Financement

## a) Crédits parlementaires

EACL présente distinctement ses crédits parlementaires, lesquels englobent le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Les estimations principales et d'autres estimations approuvées incluent les montants pour les activités des Laboratoires nucléaires, y compris l'exploitation sécuritaire des Laboratoires de Chalk River, de même que les activités de déclasserment et de gestion des déchets. Le financement prévu par la loi concerne les montants associés aux obligations découlant du dessaisissement des Opérations commerciales.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2016, les crédits parlementaires ont été reçus et comptabilisés comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de	
	31 décembre		neuf mois closes les	
	2016	2015	2016	2015
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
<b>Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement et des dépenses en immobilisations</b>				
Montant reçu au cours de la période pour les activités de fonctionnement et les dépenses en immobilisations	191 407 \$	176 084 \$	689 703 \$	471 664 \$
Montant à recevoir à la fin de la période	-	-	-	-
Montant reporté de la période précédente	167 980	115 380	-	-
Montant reporté à la prochaine période	(191 407)	(156 684)	(191 407)	(156 684)
	<b>167 980</b>	<b>134 780</b>	<b>498 296</b>	<b>314 980</b>
<b>Financement prévu par la loi</b>				
Montant reçu au cours de la période	-	-	-	-
Montant à recevoir à la fin de la période	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Total des crédits parlementaires comptabilisés</b>	<b>167 980 \$</b>	<b>134 780 \$</b>	<b>498 296 \$</b>	<b>314 980 \$</b>

Après la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a reçu directement des crédits parlementaires pour s'être acquittée de ses responsabilités en matière de déclasserment et de gestion des déchets. En 2015-2016, ce financement était fourni à EACL par Ressources naturelles Canada et comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ».

Au cours du troisième trimestre de 2016-2017, EACL a reçu une somme de 191 millions de dollars et a comptabilisé un montant de 168 millions de dollars (176 millions de dollars reçus et 135 millions de dollars comptabilisés au cours du troisième trimestre de 2015-2016). Depuis le début de l'exercice, EACL a reçu une somme de 690 millions de dollars et a comptabilisé un montant de 498 millions de dollars au titre des crédits parlementaires (472 millions de dollars reçus et 315 millions de dollars comptabilisés pour la période correspondante de l'exercice 2015-2016). L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants comptabilisés dans le financement reporté.

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations ont totalisé respectivement 969 millions de dollars et 839 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 et l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les montants approuvés à titre de financement prévu par la loi ont totalisé respectivement néant et 17 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 et l'exercice clos le 31 mars 2016.

## b) Autre financement

Les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de	
	31 décembre		neuf mois closes les	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2015	2016	2015
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	- \$	49 \$	- \$	9 801 \$
Déclassement et gestion des déchets	-	-	-	89 936
	<b>- \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>99 737 \$</b>

Au 13 septembre 2015, EACL a assumé la responsabilité de remplir les obligations du gouvernement à l'égard des obligations héritées associées aux sites d'EACL, ainsi qu'aux déchets radioactifs historiques de faible activité. Avant cette date, EACL recevait du financement de Ressources naturelles Canada pour entreprendre des travaux à l'égard des déchets hérités et des déchets radioactifs historiques de faible activité, et ce financement était comptabilisé par EACL dans le poste « Autre financement ». Depuis le 13 septembre 2015, le financement d'EACL pour ces activités provient directement des crédits parlementaires.

## 12. Accord contractuel

Depuis le 13 septembre 2015, EACL s'acquitte de son mandat en vertu d'un accord contractuel à long terme avec l'ANEC pour la gestion et l'exploitation des LNC selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Avant cette date, les LNC agissaient à titre de filiale en propriété exclusive d'EACL.

Selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à l'ANEC (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestres clos les		Périodes de	
	31 décembre		neuf mois closes les	
	2016	2015	2016	2015
<b>Montants contractuels versés ou à verser</b>	<b>206 536 \$</b>	195 221 \$	<b>656 414 \$</b>	220 754 \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclasserment et à la gestion des déchets (se reporter aux notes 8 et 9)	<b>(80 160)</b>	(48 646)	<b>(261 841)</b>	(56 082)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	<b>(37 099)</b>	(41 565)	<b>(106 761)</b>	(46 146)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	<b>(9 893)</b>	(19 351)	<b>(46 266)</b>	(22 730)
<b>Charges contractuelles</b>	<b>79 384 \$</b>	85 659 \$	<b>241 546 \$</b>	95 796 \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent toutes les charges admissibles des LNC ainsi que les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

Le solde à payer aux LNC au 31 décembre 2016 était de 121,5 millions de dollars et représente le financement à verser pour les coûts admissibles engagés par les LNC.

## 13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs au 31 décembre 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2016-2017.



**Énergie atomique du  
Canada Limitée**  
Laboratoires de Chalk River  
Chalk River (Ontario)  
Canada K0J 1J0  
Tél. : 613 589-2085

**Renseignements**

Demandes de renseignements  
Courriel : [communications@aecl.ca](mailto:communications@aecl.ca)

**Visitez notre site Web**

[www.aecl.ca/fr](http://www.aecl.ca/fr)

**Canada**